RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:
WEPOS Imprégnation anti moisissures

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse
Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l´information:
Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2; H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Chronic 3; H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l´étiquetage: Contient Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Substance active: Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures 1,9 g/100g
Autorisation n°: CHZN2499
Type de produits 2: Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides dans le domaine de la santé publique
Utilisation par le consommateur privé

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
Contient
-moins de 5% agents de surface cationiques

2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 220-941-2 CAS 2943-75-1	Triethoxyoctylsilane	< 10 %	Skin Irrit. 2; H315.
N°CE 270-325-2 CAS 68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	< 2,5 %	Met. Corr. 1; H290. Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1B; H314. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

Indications complémentaires:

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
Contient
-moins de 5% agents de surface cationiques

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
En cas de malaises, consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:
En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau.
En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.
Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d´extinction appropriés:
jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.
Lors d'incendies de grande ampleur: jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool.

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx), composé de silicium, acide chlorhydrique

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.
Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Protéger de toute forte chaleur et de la lumière.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement d'aérosols et de vapeurs:
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: latex, polyéthylène - Epaisseur du revêtement: 0,11 mm
Période de latence: > 480 min
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d´hygiène:
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Une douche de secours et une douche oculaire doivent être d'accès facile dans l'aire de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide Forme: liquide Couleur: blanc
Odeur:	perceptible
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	à 20 °C: 6,5 - 7,5
Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point éclair/plage d´inflammabilité:	non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d´explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: 23 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 1 g/mL
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible

Propriétés explosives: Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx), composé de silicium, acide chlorhydrique

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.
Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations: Indication sur Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:
DL50 Rat, par voie orale: 600 mg/kg
DL50 Rat, dermique: 1500 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation relatif aux détergents (ChemRRV).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 01 04* = Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie fluviale (ADN)

Remarques: Seulement dangereux pour le transport en bateau-citerne.; Numéro de la substance 9006

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

0 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Autorisation n°: CHZN2499

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 12 = Liquides non combustibles

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau.

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.
H302 = Nocif en cas d'ingestion.
H314 = Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: Étiquette (phrases P: UE, ATP 8)

Créée: 22.5.2015

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l´information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

QualiSys approved
www.sumdat.com/approved